

L'octroi des subsides pour l'assurance-maladie réformé

Le canton de Neuchâtel réforme l'octroi des subsides d'assurance-maladie dès 2019 pour supprimer les effets de seuil. Environ 9000 personnes, soit près de la moitié des bénéficiaires, verront leurs subsides être réduits ou être supprimés. Le PS «déplo- re vivement cette situation».

Les incitations négatives à travailler davantage – dues aux effets de seuil – «sont un poi- son pour la cohérence du sys- tème», a déclaré hier Jean-Nat Karakash, conseiller d'Etat. L'objectif de la réforme est que toute «amélioration du revenu d'un ménage doit se traduire par une augmentation de son revenu effectivement disponi- ble». Les nouvelles grilles de

classification visent à soutenir les ménages à faibles revenus ou ceux qui ont de jeunes adultes à charge. Sur les 21 000 personnes touchant un subside ordinaire, 5000 per- dront leurs droits, 7500 ver- ront leur situation s'améliorer, 4000 n'auront pas de change- ment et 4500 subiront une baisse.

Ces chiffres n'intègrent pas les 11 200 bénéficiaires des prestations complémentaires et le même nombre de person- nes à l'aide sociale. Au total, le budget total alloué aux subsi- des pour 2019 se monte à 125,6 millions de francs, sub- vention fédérale incluse, contre 128 millions en 2018.

ATS